Relevé de décisions de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de Toulouse INP

Séance exceptionnelle du 17 mai 2024 :

Représentants de l'administration :
Catherine XUEREB (Présidente de Toulouse INP), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice des Ressources Humaines).

Représentants des personnels élus :
Titulaires : Julie ALBAGNAC (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Marion ALLIET (CGT Ferc Sup), Alexandre FREULON (CGT Ferc Sup), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Olivier LIOT (CGT Ferc Sup).

Suppléants : Dominique DELELFORGE (CGT Ferc Sup), Laurence ELLISALDE (CGT Ferc Sup), (Johnny GUIBERTEAU (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Jean-Marie LEBECHEC (SGEN CFDT), Corinne LEBRETON (CGT Ferc Sup), Raphaël MAURIN (CGT Ferc Sup).

Invités :
Bruno BASTIANI (Expert LG Conseil), Pascale CHATEAUTERISSE (Vice-Présidente CA), Denis CAVERIBERE (Directeur des Ressources Humaines Adjoint), Irène GAILLARD (Vice-Présidente QVT), Florence GALATRY-BOUJU (Médecin référent de prévention de l'établissement), Olivier GLÉNAT (Directeur Général des Services), Laurence GUGENHEIM (Expert LG Conseil), Vincent KOEHRET (Conseiller de Prévention), Anne-Marie NESTIER (Expert LG Conseil), Laurent ROY (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), Michèle SAINT-JEAN (Expert LG Conseil).

Excusée :
Viviane MARCHAND (SGEN-CFDT)

Étaient en visio :
Julie ALBAGNAC (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice des Ressources Humaines), Corinne LEBRETON (CGT Ferc Sup), Olivier LIOT (CGT Ferc Sup), Laurent ROY (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), Michèle SAINT-JEAN (Expert LG Conseil).

Ordre du jour :

1 - Restitution de l'expertise pour risques graves (Pour information).

La séance est ouverte à 14h31.
La séance est enregistrée pour les besoins du compte-rendu.

1 – Restitution de l'expertise pour risques graves (Pour information)

Les représentants des personnels demandent le vote d'une motion.
« Le risque psychosocial en lien avec les projets de transformation de Toulouse-INP en Centrale est avéré, grave et actuel, avec des risques de passage à l'acte. Le CSA-FS de Toulouse INP demande à la gouvernance de respecter ses obligations, de procéder à l'évaluation des risques notamment psychosociaux pour l'ensemble du personnel de Toulouse INP, et de mettre en place des mesures de prévention primaires permettant de supprimer au plus vite les risques mis en lumière par l'expertise risque grave. Nous demandons également que des mesures de prévention tertiaires soient déployées afin de juguler les troubles avérés et les souffrances effectives identifiées par le cabinet d'expertise. »

Les représentants des personnels expriment un avis favorable à l'unanimité des votants.

Les représentants des personnels indiquent qu'ils veulent déposer un avis dans le registre des dangers graves et imminents de l'établissement et transmettent leur document au Conseiller de Prévention.

La séance est levée à 17h15.

Toulouse, le 27 mai 2024

Alexandre FREULON	Catherine XUEREB
Secrétaire de la FS	Présidente de Toulouse INP